

**COMPTE RENDU REUNION  
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2019**

**Présents :** DINTILHAC P-A. - BAILEY J. - BOUHACENE P. - EQUILBEC L. - LE MAO C. - PRIOLO N. - PRAT A. - GIRARD C.

**Absents excusés :** BOYER M - LASSEUR N. - JOLY J-M. – MALLET J. - AMIEL A. – PASCAL D.

**Secrétaire de séance :** PRIOLO Natacha

La séance est ouverte à 21h00

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :  
Les demandes de subventions de l'ACCA et de l'école de Labastide-Clermont.  
Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

**1°) Approbation du dernier compte rendu**

Le compte rendu du conseil municipal du 13 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**2°) Autorisation d'implantation d'un module de dégroupage Free - D01.2019**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Free souhaite installer une armoire de dégroupage à côté du central téléphonique à proximité de l'école.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord sur le site d'implantation et s'il autorise les servitudes de passage et conventions en découlant.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser l'implantation d'une armoire de dégroupage Free comme il est détaillé sur le plan
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute servitude de passage et convention nécessaires à l'installation de l'armoire de dégroupage.

**3°) Mise en place de deux coffrets prises marché au centre du village - D02.2019**

**Référence : 7 BT 646**

Le Maire informe le Conseil municipal que suite à la demande de la commune du 23 mai 2018 concernant la mise en place de 2 coffrets prise marché au centre du village, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

Mise en place de deux coffrets prises marché, comprenant :

- La fourniture et la pose de deux coffrets prises marché double compartiment en aluminium RAL 900 sablé de type Taillefer (équipés d'un compartiment coupe-circuits triphasé destiné à recevoir le compteur et le disjoncteur, et d'un compartiment équipé de 6 prises de courant monophasées 16 A et de 2 prises de courant triphasées 32 A avec protections par disjoncteurs 30mA), l'un en bordure de la Rue du Château (derrière l'Eglise), et l'autre à proximité de l'Ecole.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	1 530 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	5 444 €
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>2 747 €</b>
<hr/>	
Total	9 721 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- approuve la délibération
- décide de couvrir la part restant à charge de la Communes sur fonds propres.

### **Branchement de deux coffrets prises marché au centre du village - D03.2019**

#### **Référence : 7 BT 585**

Le Maire informe le Conseil municipal que suite à la demande de la commune du 23 mai 2018 concernant les branchements de 2 coffrets prise marché au centre du village, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

Création de 2 nouveaux branchements électriques pour l'alimentation des coffrets prises marché, comprenant :

- La fourniture et la pose d'un jeu de connecteurs pour branchement triphasé dans le coffret REMBT n°01.01.40 posé en bordure de la rue du Château dans le projet d'effacement de réseaux (dossier SDEHG 7 AS120), avec pose du câble HN33S33 4X35 mm<sup>2</sup> alu entre le REMBT et le futur coffret prises marché.
- La création d'un réseau souterrain électrique de 17 mètres de longueur en câble HN33S33 4X35 mm<sup>2</sup> alu sous fourreau de diamètre 75 mm, à partir du coffret REMBT n°01.01.150 posé en bordure de place dans le projet d'effacement de réseau (dossier SDEHG 7 as 120) et jusqu'au futur coffret prises marché placé en bordure de la façade de l'école.
- Avant les mises en service réalisées par ENEDIS sur production des certificats CONSUEL qui seront transmis à la fin des travaux, la Commune devra choisir un fournisseur d'électricité et déterminer la puissance exacte à souscrire pour les 2 contrats d'abonnement. PDL à communiquer = 23105933268933 et 23142402154578.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	710 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	2 608 €
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>1 118 €</b>

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Oùï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- approuve la délibération
- décide de couvrir la part restant à charge de la Commune sur fonds propres.

#### **4°) Adoption des redevances eaux usées, de la PFAC - D04.2019**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la prévision des tarifs des redevances assainissement collectif et de la PFAC.

Ces tarifs sont calculés suivant la programmation des investissements, de la prospectif financière, de l'évolution des contraintes réglementaires et de l'incertitude des volumes d'eau consommés.

Les grilles tarifaires sont précisées ci-dessous.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir adopter les redevances d'assainissement des eaux usées ainsi que de la PFAC applicables à compter du 18 février 2018 figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Après débat le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter les redevances d'assainissement des eaux usées ainsi que de la PFAC applicables à compter du 18 février 2018 figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération.

#### **Détermination du coût de 2 branchements supplémentaires - D05.2019**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Mallocci Geneviève lors de la création du réseau d'assainissement collectif avait demandé 2 branchements supplémentaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de facturer la somme de 800 € HT par branchement compte tenu des couts des travaux.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- facturer à Madame Mallocci 1600 € HT pour les deux branchements supplémentaires.

#### **Approbation de règlement intérieur assainissement - D06.2019**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le règlement intérieur assainissement.

Il rappelle également que la station d'épuration va bientôt être en fonctionnement et qu'il faut réglementer l'utilisation de cette dernière afin qu'elle fonctionne au mieux de sa capacité.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver le règlement intérieur assainissement

#### **5°) Délégation et convention au SIECT pour la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances assainissement - D07.2019**

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal qu'il est possible de déléguer au SIECT la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances d'assainissement.

Il explique le contenu de la convention qu'il faut signer avec le SIECT pour effectuer ce service.

Oùï l'exposé de Monsieur Maire et après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de déléguer au SIECT la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances d'assainissement
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le SIECT pour réaliser ce service
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

## **6°) Autorisation engagement 25 % - Dépenses d'investissement M14 et M49 - D08.2019**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la possibilité d'engager les dépenses d'investissement 2019 à hauteur de 25% des prévisions de 2018.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal les articles suivants :

- L'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation qui permet aux communes, sur autorisation du Conseil municipal, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018 (M14) et des annexes (M49), dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non comprises les dépenses afférentes au remboursement de la dette,
- L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer et de se prononcer sur ce dossier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de rappeler que pour les dépenses de fonctionnement, conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT), il est possible d'engager, de liquider, et de mandater les dépenses, avant le vote du budget 2018 et de ces annexes.
- d'approuver, pour 2019, les ouvertures pour les dépenses d'investissement à concurrence de 25% des crédits ouverts au budget 2018.
- d'autoriser, en conséquence, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget 2019.
- d'habiliter Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- d'indiquer que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier de Rieumes et Madame le Sous-Préfet de Muret.

## **7°) Questions diverses**

### **Demande de subvention association ACCA de Labastide-Clermont – D09.2019**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention pour l'association ACCA de Labastide-Clermont pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 160 euros pour l'association ACCA de Labastide-Clermont à 8 voix pour 1 abstention et 1 membre du conseil municipal ne s'est pas exprimé car il est membre du bureau de l'association.

### **Demande de subvention école de Labastide-Clermont – D10.2019**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention pour l'école de Labastide-Clermont pour les sorties scolaires pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 1 200 euros pour l'école de Labastide-Clermont à l'unanimité des membres présents.

La séance est levée à 22h20

Le Maire,

Les Membres,

Le Secrétaire,